

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 JUIN 2018

Objet

**Signature
convention de
partenariat avec
l'Ecole Supérieure
des Beaux- Arts de
bordeaux / Fixation
des tarifs cours
publics d'art**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 Juin 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme BONNAL,
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET,
Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. ROBERT,
Mme FEURTET, M. CALT, Mme VELU, M. HADON, M. DROILLARD**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme COLLIN à Mme LARUE – Mme MILLORIT à M. PUYOBRAU
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN - M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX
M. LERAUT à M. BOURIGAULT – M. VERBOIS à M. CALT**

Absents :

**M. BELLOC
Mme CAGNIN**

Mme LOUKOMBO SENG a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet culturel de la ville inscrit dans le cadre global du projet de ville 2014-2020 s'articule autour de trois axes de développement principaux :

- La culture accessible à tous
- L'expression artistique au cœur de la cité
- Une action culturelle sur un territoire élargi

A travers ces axes de développement, la culture est un vecteur d'accessibilité du territoire et des services publics, d'insertion sociale et de lutte contre les inégalités, de promotion des émergences citoyennes, d'attractivité et de promotion du territoire.

Dans ce cadre, la Ville souhaite développer l'offre publique dans le domaine des pratiques des arts plastiques en s'appuyant sur l'expertise de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux (EBABX).

A compter du 1^{er} octobre, trois ateliers seront proposés faisant écho à la fois au programme initial des Cours Publics de l'EBABX avec une ouverture nouvelle vers des publics plus jeunes dans le cadre d'une démarche adaptée, et d'autre part à une complémentarité et dynamique croisée avec les propositions présentes sur le territoire de Floirac dans ce domaine.

Ces trois ateliers hebdomadaires seront dispensés par des enseignants de l'EBABX au sein de la M.270 tous les mercredis :

- *Bleu canard, atelier de dessin jeune public* - enfants et jeunes adolescent âgés de 10 à 14 ans - durée 2h
- *Le dessin* - adolescents et jeunes adultes à partir de 14 ans - durée 2h00
- *La photographie* - adolescents et adultes à partir de 16 ans - durée 2h00

En complément de ces ateliers, un certain nombre d'activités et de projets seront initiés et conduits tels que des visites de musée, travaux en extérieur, rencontres et projets co-construits avec les acteurs de la création, tant issus du territoire de Floirac que des réseaux et partenaires de l'EBABX.

La participation de la ville de Floirac correspond au financement des ateliers dispensés par les enseignants de l'EBABX pour un montant de 15 290 euros (quinze mille deux cent quatre-vingt-dix euros) pour l'année scolaire 2018-2019 réparti comme suit 5 100 euros au mois de décembre 2018 et de 10 190 euros au mois de juillet 2019.

La Ville s'engage à appliquer les tarifs fixés par l'EBABX pour les Cours Publics de l'année scolaire 2018-2019 suivant la délibération D30-2017 adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'EBABX permettant une optimisation des inscriptions sur le site de Floirac en cas de sur-effectifs sur le site de l'EBABX à Bordeaux, pour les mêmes propositions pédagogiques, et inversement.

Tarifs 2018-2019		
Cours publics Ecole d'art de Floirac		
	Plein tarif *	Tarif réduit * scolaire ; étudiant ; demandeurs d'emploi
Bleu canard Dessin – de 10 à 14 ans 2h hebdomadaire	/	223 euros
Le dessin A partir de 14 ans 2h hebdomadaire	318 euros	223 euros
La photographie A partir de 16 ans 2h hebdomadaire	318 euros	223 euros

***Réduction tarifaires suivant les cas :**

- Inscription à 2 cours : - 10 % sur l'ensemble de la cotisation
- Inscription à 3 cours : - 20 % sur l'ensemble de la cotisation

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux précisant les modalités de ce partenariat et d'approuver la grille tarifaire présentée ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis de la Commission Culture en date du 15 juin 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux

APPROUVE les tarifs les Cours Publics de l'Ecole d'Art 2018-2019

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018

Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : 31
Pour : 31
Contre :
Abstention :

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 26 juin 2018

Le Maire,

